AGENT·E DE MAINTENANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

(adjoint·e technique de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- être titulaire du permis B obligatoire.

Direction d'affectation : Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)	
Lieu de Travail :	La Section maintenance de l'espace public (SMEP) dispose de cinq brigades de voirie réparties sur le territoire parisien. Les agents·e·s de maintenance de la voie publique interviennent sur le secteur du territoire parisien dont la brigade d'affectation a la charge. L'une des cinq brigades réalise des interventions de nuit sur le boulevard périphérique et les berges de Seine. Les brigades sont composées d'équipes d'une quinzaine de personnes ; sur le terrain, les agent·e·s travaillent principalement en équipes de 2 à 3 personnes.
Fonctions :	L'agent·e réalise tous travaux d'entretien sur la voirie parisienne : réfection de chaussée et/ou de trottoir, interventions sur le mobilier urbain, travaux de signalisation verticale et horizontale, travaux de métallerie et de soudure, ainsi que des interventions d'urgence et de mise en sécurité. L'agent·e participe également à l'entretien des locaux de la brigade. **1 – ENTRETIEN DU PATRIMOINE** La mission principale de l'agent·e consiste à réaliser de menus travaux, notamment traiter les nids-de-poule sur la chaussée, remettre en état ou remplacer le mobilier dégradé (potelets, barrières, bornes, accroches 2 roues, corbeilles de propreté…), ou assurer la maintenance de la signalisation verticale. **2 – MISE EN SECURITE** L'agent·e sera amené·e à intervenir en urgence afin de sécuriser un désordre présentant un danger sur l'espace public, comme un affaissement ou une signalisation défaillante. **3 – INTERVENTION EN PERIODE DE CRISE** Lorsqu'un évènement exceptionnel se présente (manifestation, épisode neigeux, crue de la Seine…), l'agent·e intervient afin de maintenir un niveau de sécurité et de confort optimal de l'espace public.
Temps de travail :	Sujétion niveau 2 : Temps dû hebdomadaire : 33h45

	Temps dû journalier : 6h45
Horaires de travail :	Brigades Centre, Ouest, Nord : Du lundi au vendredi : 7h30/12h-13h/16h10 avec une pause méridienne d'1h Brigade Est : Journées continues du lundi au vendredi : 6h/13h40 avec une pause incluse dans le temps de travail de 30 min Soit pour toutes les brigades : 38h20 hebdomadaire, 7h40 journalière et 26 JRTT maximum, journée de solidarité déduite
Conditions de travail :	Contact avec le public lors des interventions. Permanence certains week-ends et jours fériés (la brigade est de permanence environ 30 jours par an). Travail physique, entrecoupé par les trajets. Port de charges élevées. Utilisation d'engins vibrants (marteau piqueur, carotteuses). Travail potentiellement en hauteur. Conduite de chariots automoteurs et de grues hydrauliques (après formation et autorisations-habilitations délivrées par le chef de service). Conduite de véhicules utilitaires obligatoire (permis B obligatoire).
Profil :	Goût du terrain et du travail en équipe. Formation d'ouvrier·ère de maintenance des voies publiques. Connaissances et savoir-faire dans les domaines suivants : matériaux et matériels utilisés, signalisation routière, maçonnerie, pavage, soudure, conduite d'engins ou de chariots élévateurs.
Rémunération :	La rémunération brute mensuelle est de 2124 € bruts en début de carrière (traitement, indemnités et primes). Une reprise d'ancienneté professionnelle peut s'ajouter sous conditions ainsi que le supplément familial et le remboursement partiel des transports domicile-travail.
Modalités de recrutement :	Le recrutement qui peut se dérouler en plusieurs phases est effectué par une sélection sur dossier et/ou des tests écrits après présélection des candidatures en fonction du profil des postes à pourvoir et/ou des tests oraux et/ou des tests pratiques.

Pour postuler :	- **Plus d'information sur www.paris.fr** Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches : Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés
Informations générales :	Site internet : www.paris.fr/recrutement

Novembre 2026 - BR